

Laon, le 19 janvier 2016

Direction départementale  
des territoires  
Service Environnement  
Unité Gestion des Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX ET DEMANDE D'INSTAURATION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE À ALLEMANT

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 19 janvier 2016, une enquête publique unique qui sera ouverte du **lundi 15 février 2016 au vendredi 18 mars 2016 inclus**, dans les communes d'ALLEMANT, PINON et VAUXAILLON sur les demandes, présentées par la société SITA NORD EST, dont le siège social est situé 17 rue de Copenhague à SCHILTIGHEIM (67300), en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation de l'installation de stockage déchets non dangereux de la Vallée Guerbette, sur le territoire de la commune d'ALLEMANT et en vue d'instaurer des servitudes d'utilité publique dans une bande de 200 mètres autour des installations sur le territoire de la commune d'ALLEMANT.

Le projet consiste notamment en :

L'exploitation d'une nouvelle zone dite Allemant 2 sur l'emprise du site existant pour une durée de 11 ans d'une capacité totale de 930 000 tonnes de déchets soit en moyenne 90 000 tonnes par an à ALLEMANT parcelles cadastrales section A2 n°234P, 245, 249P, 250, 251, 252P, 266P et 730;

L'institution de servitudes d'utilité publique dans un rayon de 200 mètres autour des installations parcelles cadastrales section ZB n°3 à 6, A n°240 à 245, 258, 265, 268 à 296, 322, 323, 455, 456, 457, 459, 460, 614, 647, 650, 652, 654, 656, 658, 660, 692, 696, 731, 738 et RD n°26, chemin rural dit de Vauxaillon et chemin rural dit de la vieille montagne

La servitude envisagée interdit à l'intérieur de ce périmètre l'édification et/ou l'implantation de toute construction ou ouvrage à destination humaine et toute activité non directement liée à l'agriculture, au traitement ou à la valorisation des déchets.

Les dossiers complets, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique seront consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.pref.gouv.fr](http://www.aisne.pref.gouv.fr)) dès le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans les mairies d'ALLEMANT, PINON et VAUXAILLON aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie d'ALLEMANT, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. MOREAU, responsable Stockage zone centre de la société SITA NORD EST, Zone de l'espace européen de l'entreprise 117 rue de Copenhague 67 300 SCHILTIGHEIM ou à la Direction départementale des territoires, Service Environnement, Unité gestion des ICPE, Déchets.

Monsieur Michel DUCHATEL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, en retraite, est désigné en qualité de Président de la commission d'enquête ;  
Monsieur Jacques DENISSEL, directeur des services betteraviers de l'union SDA, en retraite, est désigné en qualité de membre titulaire de cette commission.  
Madame Denise LECOCQ, inspectrice des impôts, en retraite, est désignée en qualité de membre titulaire de cette commission ;  
Monsieur Jean-Quentin DELVAL, officier supérieur, en retraite, est désigné en qualité de membre suppléant de cette commission.

La commission siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 15 février 2016	9h00-12h00	ALLEMANT
Mercredi 17 février 2016	14h30-17h30	VAUXAILLON
Vendredi 19 février 2016	14h30-17h30	PINON
Mardi 23 février 2016	9h00-12h00	ALLEMANT
Samedi 27 février 2016	9h00-12h00	VAUXAILLON
Samedi 5 mars 2016	9h00-12h00	PINON
Samedi 12 mars 2016	9h00-12h00	ALLEMANT
Mercredi 16 mars 2016	14h30-17h30	PINON
Vendredi 18 mars 2016	13h30-16h30	ALLEMANT
Vendredi 18 mars 2016	14h30-17h30	VAUXAILLON

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies d'ALLEMANT, PINON et VAUXAILLON et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes susvisées, qui peuvent être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter et un arrêté instaurant des servitudes d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,  
L'Adjointe au responsable d'unité  
Signé  
Jenny POIRETTE